

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 18 (1920)

Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZERISCHE
Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik

ORGAN DES SCHWEIZ. GEOMETERVEREINS

REVUE TECHNIQUE SUISSE DES MENSURATIONS ET AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES GÉOMÈTRES

Redaktion: F. BAESCHLIN, Professor, Zollikon (Zürich)

Ständiger Mitarbeiter für Kulturtechnik: Prof. C. ZWICKY, Zürich, Bergstr. 131

Collaborateur attiré pour la partie en langue française: CH. ROESGEN, ingénieur-géomètre,
Genève, 11, Rue de l'Hôtel-de-Ville — Redaktionsschluß: Am 5. jeden Monats

□ Expedition, Inseraten- und Abonnements-Annahme: □
BUCHDRUCKEREI WINTERTHUR VORM. G. BINKERT, WINTERTHUR

Jährlich 12 Nummern
(erscheinend am 15 jeden Monats)
und 12 Inseraten-Bulletins
(erscheinend am 30. jeden Monats)

No. 9
des **XVIII. Jahrganges** der
„Schweiz. Geometerzeitung“.
15. September 1920

Jahresabonnement Fr. 9. —
(unentgeltlich für Mitglieder)
Inserate:
40 Cts. per 1spaltige Nonp.-Zeile

Etablissement du plan d'ensemble dans les mensurations parcellaires.

Par Mr. l'ingénieur diplômé *K. Schneider*, chef de la section de topographie
au Bureau topographique fédéral.

Dans le numéro 7 de l'année 1919 de notre journal, Monsieur E. Leupin, alors chef de la section de topographie, dans son article « Le plan d'ensemble original », a développé des propositions relatives à l'établissement et à la conservation du plan d'ensemble dans les mensurations parcellaires. Le premier pas vers la réalisation de ces propositions a déjà été effectué par la mise en vigueur par le Département suisse de Justice et Police, en date du 27 décembre 1919, de l'« Introduction à l'établissement du plan d'ensemble dans les mensurations parcellaires »; cette publication, qui est une conséquence de l'article 41 de l'instruction sur l'abornement et la mensuration parcellaire, du 10 juin 1919, a été éditée en même temps que les modèles de plans qui la complètent. Dans le présent article et en nous basant sur les normes de l'« Introduction », nous nous proposons de décrire l'exécution du plan d'ensemble, et de vouer surtout une attention spéciale aux points qui constituent une innovation dans la pratique actuelle des géomètres suisses.

Plus tard, nous nous occuperons de la question des tolérances restée ouverte jusqu'à maintenant.